



Refuse de paiement par le liquidateur

Par **tinuta**, le **28/11/2015** à **12:51**

Bonjour,ca fait maintenant 5 mois depuis que le jugement de prud'hommes c'est prononcé et 4 mois depui quand mon mari devra etre payé.Le liquidateur refuse de payer et l'avocat dit "lancer le liquidateur".Il faut attendre encore combien de temps?Ca veut dire quoi "lancer le liquidateur"?Qui puni le liquidateur pour qu'il n'a pas payé,quand il fallait?Sur quelle motif peut refuse une decision de prud'hommes?Cette decision n'a pas été donner par le prud'hommes sur les beau yeux de mon mari.Il a présenté de preuves. Cordialement

Par **P.M.**, le **28/11/2015** à **15:30**

Bonjour,

Rassurez-vous l'avocat ne va pas lancer le liquidateur comme un objet mais plutôt le relancer pour savoir ce qu'il en est...

Il est possible qu'il ait fallu attendre le délai d'Appel mais maintenant, il faudrait que l'avocat effectivement reprenne l'affaire pour faire exécuter le Jugement à condition que le liquidateur ait été lui aussi assigné devant le Conseil de Prud'Hommes ainsi que l'AGS, mais il risque de ne pas le faire gratuitement...

Par **tinuta**, le **02/12/2015** à **14:28**

Bonjour,effectivement ils ont été assigné devant le Conseil de Prud'Hommes a plusieurs reprises même (le liquidateur et l'AGS).Maintenant si l'avocat a demandé à nouveau les fonds,combien de temps va passer jusqu'à que on va recevoir l'argent?et le liquidateur peut refuse a nouveau?Si oui sur quelle motif?Même pour le premier refuse on connait pas le motif.L'avocat nous a dit peu de choses,nous sommes en plein brouillard.Cordialement

Par **P.M.**, le **02/12/2015** à **16:47**

Bonjour,

Je ne peux pas vous répondre à la place du liquidateur pour savoir combien de temps cela peut durer et quelles sont les raisons qu'il pourrait invoquer maintenant mais vous devriez déjà obtenir de votre avocat qu'il vous indique le motif qui l'a été précédemment...

Par **tinuta**, le **02/12/2015** à **18:37**

Bonjour,merci beaucoup de m'avoir répodu,on va essayer auprès d'avocat encore et encore pour avoir un réponse plus clair.